

Communiqué de presse

Lundi 23 octobre 2023

Label Fait Maison : de nouvelles règles pour plus de clarté et de transparence



La ministre Olivia Grégoire, ministre déléguée chargée des Petites et Moyennes Entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme annonce l'entrée en vigueur de nouvelles règles pour le label Fait Maison d'ici 2025.



Ainsi, le travail commun entre l'UMIH et le Gouvernement depuis plusieurs semaines aboutit à cette décision qui apportera toutes les garanties de clarté et de transparence. L'UMIH se réjouit de cette mesure qui permet de protéger le consommateur, de défendre les restaurateurs et préserver la restauration traditionnelle, génératrice d'emplois, de savoir-faire, symbole de l'art de vivre à la française et fierté de notre pays.



L'appellation « Fait maison », entrée en vigueur le 15 juillet 2014 et simplifiée en mars 2015, avait pour objectif d'apporter au consommateur toute la transparence sur le mode de production des plats proposés et les produits utilisés à leur fabrication. Or, l'information étant facultative, peu de logo « Fait maison » ont été apposés sur les cartes de restaurant.



Pour **Franck Chaumes, président de la branche Restauration de l'UMIH** : « *Ce nouvel affichage assurera la clarté dans l'assiette des consommateurs, qui choisiront ainsi leur type de restauration, tout en reconnaissant le travail des professionnels qui investissent dans la qualité et dans leurs équipes* ».



Thierry Marx, président confédéral de l'UMIH estime : « *il y avait un besoin de transparence pour montrer que la gastronomie française ne triche pas et ainsi récompenser les professionnels qui font bien.* »



Contact presse :

communication@umih.fr

Ophélie Rota T 06 82 8295 82

Charlotte Le Moniet T 07 87 02 69 66

